

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation sur le parking Schiltzenplatz, dans la rue Schiltzenplatz et la rue de Trèves à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités du 2^{ème} marché mensuel. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Rue Schiltzenplatz, rue de Trèves et parking Schiltzenplatz
Début :	Vendredi, 17 décembre 2021 à 06h00
Fin :	Vendredi, 17 décembre 2021 à 14h30
Motif :	2 ^{ème} marché mensuel
Règlement :	GRE-359-2021

Grevenmacher, le 10 décembre 2021

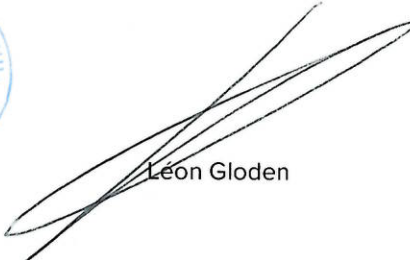
La secrétaire communale
contresing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



Le bourgmestre



Léon Gloden